

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES

AGENCE NATIONALE DE LA
MÉTÉOROLOGIE

Email : maligtpa@gmail.com



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE –UN BUT –UNE FOI



Bulletin Décadaire d'Information Agro-Hydro-Météorologique

GRUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANCE AGRO-HYDRO-METEOROLOGIQUE (GTPA)
CADRE NATIONAL DES SERVICES CLIMATIQUES DU MALI (CNSC-MALI)

Bulletin N°14 :

Décade du 11 au 20 septembre 2025

Contenu du Bulletin

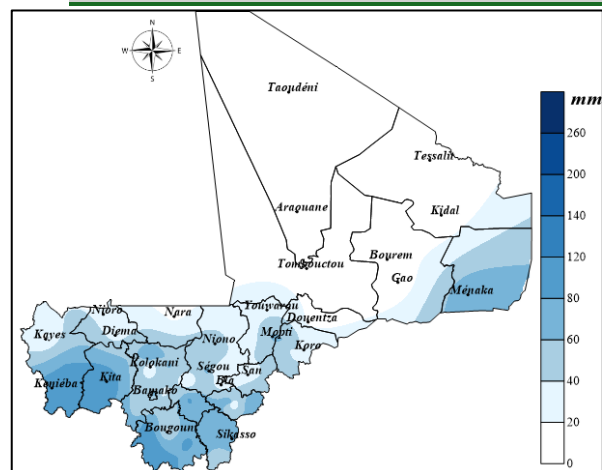
- Situation météorologique
- Situation des catastrophes
- Situation hydrologique
- Situation agricole
- Situation du Criquet Pèlerin
- Situation pastorale
- Situation zoosanitaire
- Situation halieutique
- Situation de la Sécurité Alimentaire
- Perspectives
- Avis et Conseils



I. Situation météorologique

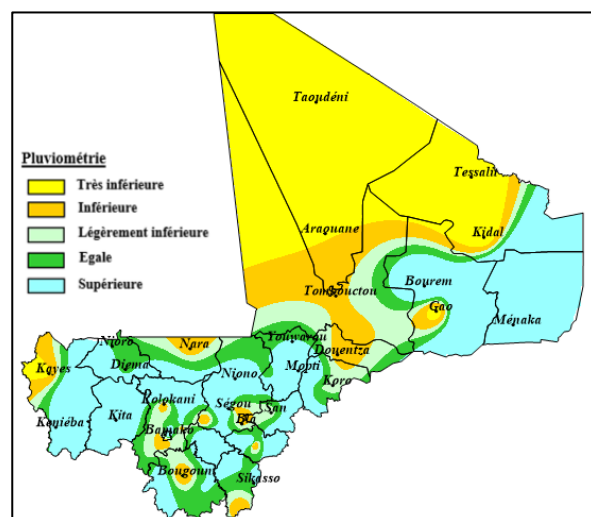
1.1 Pluviométrie

Au cours de la décade, les pluies ont été bien réparties dans le temps et dans l'espace, avec une fréquence moyenne de quatre (04) jours de pluie. Les cumuls pluviométriques décadaires les plus élevés ont été enregistrés dans les stations de Kita (103 mm), Yanfolila (102 mm), Keniébà (97 mm), Sélingué (89 mm) et Kolondiebà (85 mm) (**cf. carte n°1**). Ces quantités importantes enregistrées ont entraîné un ruissellement excédant 100 mm dans plusieurs localités (**cf. tableau n°1**), soit l'équivalent de plus de 1 000 m³ d'eau par hectare.

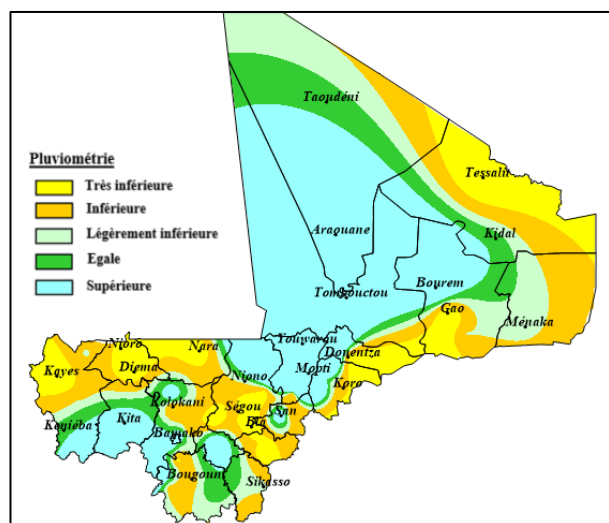


Carte n°1 : Cumul pluviométrique du 11 au 20 septembre 2025

Globalement, les quantités de pluies enregistrées durant cette décade ont été excédentaires à normales. Toutefois, des quantités déficitaires ont été observées dans les régions de Taoudéni, Kidal, Douentza, ainsi que les localités de Kayes, Nara, Kolokani, Bougouni, Kadiolo, Koutiala, Ségou, Bla, San, Koro, Gao et le District de Bamako (**cf. carte n°2**).

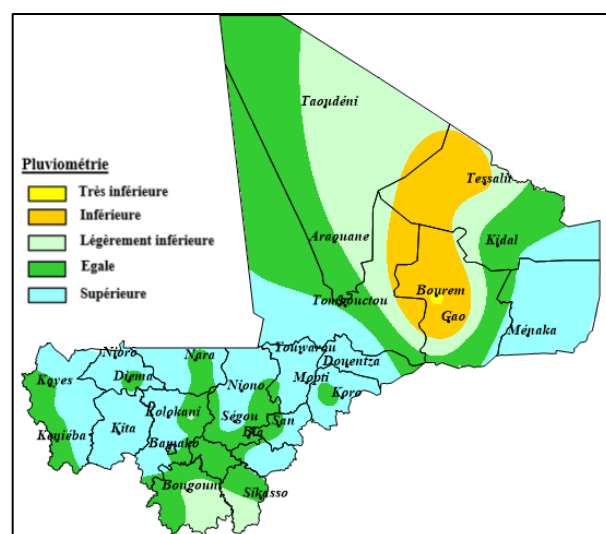


Carte n°2 : Pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 septembre 2025 par rapport à la moyenne (1991-)



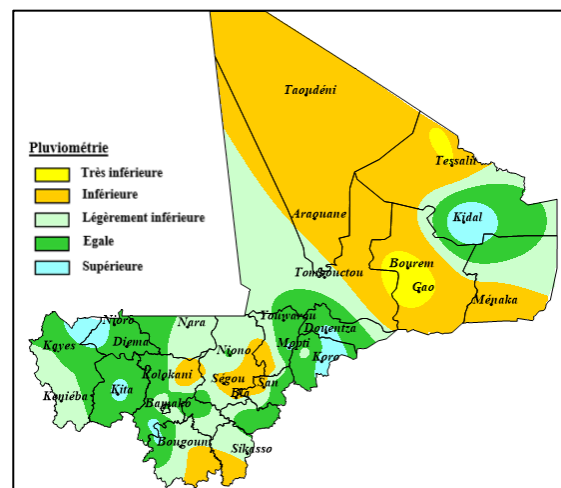
Carte n°3 : Pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 septembre 2025 par rapport à l'année 2024

Du 1^{er} mai au 20 septembre 2025, le cumul pluviométrique reste normal à excédentaire dans l'ensemble par rapport à la normale climatologique, hormis dans les localités de Gao, Bourem et Tessalit où il a été inférieur (**cf. carte n°4**).



Carte n°4 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 20 septembre 2025 par rapport à la moyenne (1991-)

Ce cumul de 2025, comparé à celui de 2024 à la même période, a été inférieur en général, sauf dans les régions de Kita, Nioro, Douentza, et dans les localités de Kayes, Yélimané, Didiéni, Kangaba, Sélingué, Koutiala, Tominian, Mopti, Koro, Bankass et Kidal, où il a été supérieur à égal (cf. carte n°5).

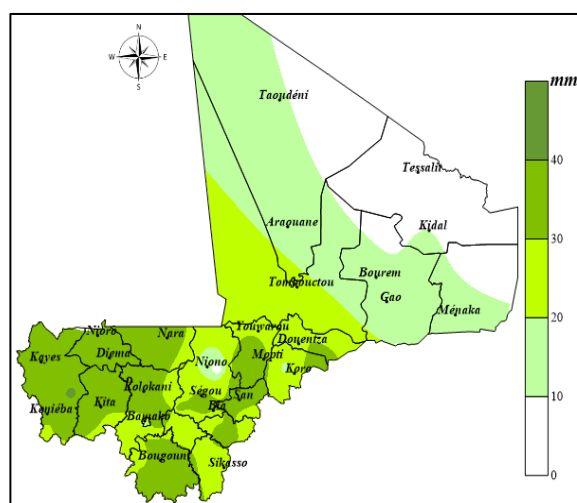


Carte n°5 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 20 septembre 2025 par rapport à l'année 2024

1.2 Suivi hydrique

• Evaporation de l'eau et transpiration au niveau des sols et de l'environnement (ETP)

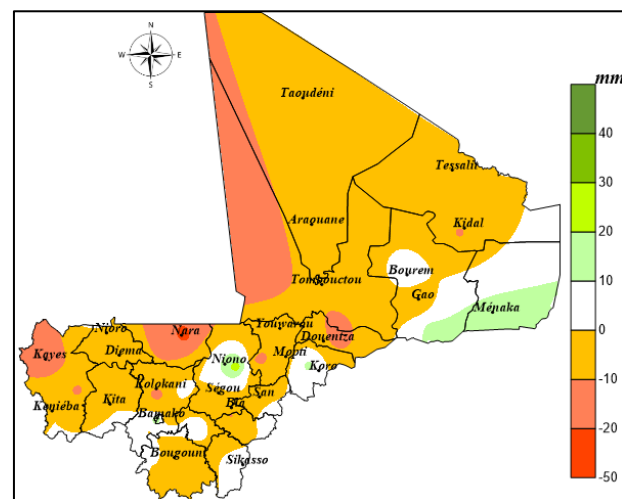
Au cours de cette décade, l'évapotranspiration potentielle (ETP) a globalement varié entre 20 et 40 mm dans la plupart des régions. Toutefois, des valeurs plus faibles ont été observées dans la région de Kidal ainsi que dans le nord des régions de Gao et Ménaka, où l'ETP est resté inférieure à 10 mm. Les valeurs les plus élevées ont été enregistrées à Bafoulabé (42 mm), Kolokani (40 mm), Nara et Yélimané (36 mm), ainsi qu'à Koutiala (34 mm). Comparativement, à la décade précédente, on a observé une légère baisse de l'évapotranspiration potentielle sur l'ensemble du territoire (cf. carte n°6).



Carte n°6 : Evapotranspiration de la deuxième décade de septembre 2025

• Bilan hydrique

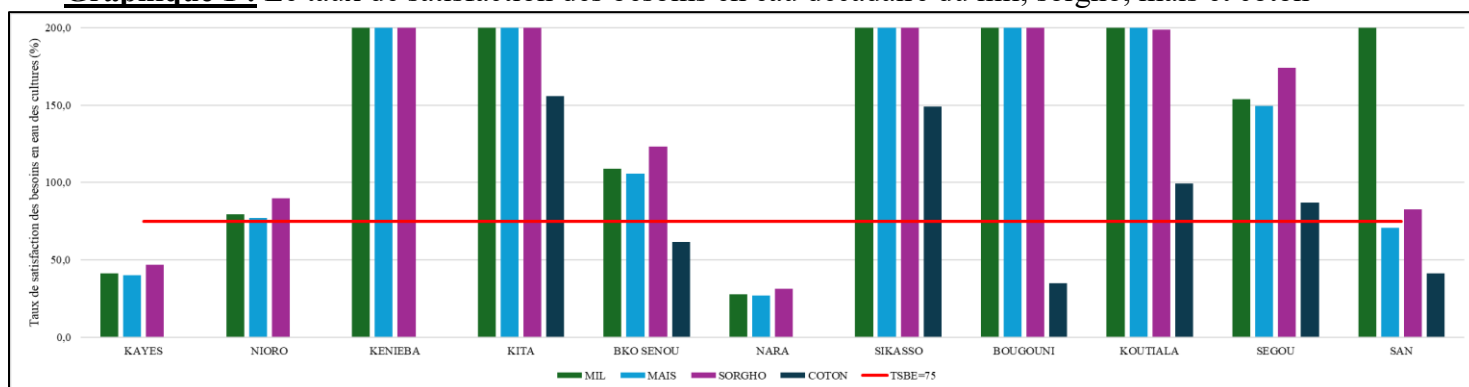
Au cours de la décade, les précipitations enregistrées ont, dans l'ensemble, été inférieures à la demande évaporative de l'atmosphère, traduisant ainsi un bilan hydrique climatique négatif sur la majeure partie du pays. Cependant, certaines localités, notamment Ansongo, Banamba, Bandiagara, Bankass, Bourem, Dioïla, Kadiolo, Kangaba, Macina, Keniéba, Konobougou, Koulikoro, Ménaka, Niono, Sélingué, Sikasso, Tessalit, Yanfolila, Yorosso et le District de Bamako, ont enregistré une évapotranspiration potentielle inférieure aux apports pluviométriques, indiquant un excédent hydrique localisé (cf. carte n°7).



Carte n°7 : Bilan hydrique climatique de la deuxième décade de septembre 2025

1.3 Le taux de satisfaction des besoins en eau des cultures (TSBE)

Au cours de cette décade, les besoins en eau des principales cultures (mil, sorgho, maïs et coton) ont été globalement satisfaits dans les localités de Nioro, Kita, Bamako, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Kéniéba et San. En revanche, dans certaines zones, notamment à Nara et Kayes un déficit hydrique marqué (inférieur à 50 %) a été observé, limitant la satisfaction des besoins en eau des cultures. Cette situation requiert une vigilance accrue quant à l'évolution de l'humidité des sols et aux risques de stress hydrique (cf. Graphique 1).

Graphique 1 : Le taux de satisfaction des besoins en eau décadaire du mil, sorgho, maïs et coton

Source, MALI-METEO 2025

Tableau 1 : Tableau pluviométrique au 20 septembre 2025.

N° STATIONS		PLUIES JOURNALIERES									PLUIES DECADEAIRES				RUISSELLEMENTS		CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES				
		11	12	13	14	15	16	17	18	19	10	PD25	NJD25	PD24	ND	DECADEAIRES	PC25	NJPC25	PC24	CN	PD25/ND	PC25/CN	PC25/PC24	PD25/PD24	
1	ANSONGO		7		24							31	2	41	17,8	1	277,1	21	375	294,2	174	94	74	76	
2	BAFOULABE		11		19			39				2	71	4	116	40,9	41	815,2	43	886,2	596,1	174	137	92	61
3	BAGUINEDA	5			3			25				9	42	4	35,8	43,2	12	825	49	964,8	724	97	114	86	117
4	BAMAKO SENOU		2		0,1			20,6				19,5	42,2	4	34,6	55,3	12,2	824,9	69	1010,3	829,8	76	99	82	122
5	BAMAKO VILLE	0,3	2,1	0,2	3,6			25				27,1	58,3	6	20,8	56,4	28,3	997,4	82	1165,6	850,1	103	117	86	280
6	BANAMBA		15		7			25				15	62	4	84	45,2	32	551,9	33	1045,5	652,6	137	85	53	74
7	BANDIAGARA		19	21				15		5		60	4	50,4	42	30	534,5	35	678,7	542,3	143	99	79	119	
8	BANKASS		17,4			0,9		8				12,5	38,8	4	38,9	42,6	8,8	604,5	46	610,9	577,1	91	105	99	100
9	BANKOUMANA	15			8			19				3	45	4	40	59,9	15	1099	45	942,7	842,8	75	130	117	112
10	BAROUELI	3,5	1,7	3	1,6			5,5				6,2	21,5	6	65,7	47	0	740,9	57	754,4	682,6	46	109	98	33
11	BLA		4				5	10	2			8	29	5	106	43,1	0	672	42	919	706,9	67	95	73	27
12	BOUGOUNI		3,6	2,9	0,1	6,6		2,7		8,3	9,4	33,6	7	53,3	86,2	3,6	839	72	1074,6	984,8	39	85	78	63	
13	BOUREM				17							17	1	0	8,5	0	101	13	286	217,5	200	46	35	200	
14	DIDIENI		18,2		7		0,9	15,7				35,2	77	5	53,4	42,6	47	818,2	48	825,1	598,4	181	137	99	144
15	DIEMA		19,6		2,1			8,5		0,7		30,9	4	135,7	30,5	0,9	481,8	43	467,9	489,4	101	98	103	23	
16	DIOILA	4,2	2	20,2	33,2	3,5		11,7			6,5	2,6	83,9	8	50,3	44,1	53,9	741,5	56	802,6	741,5	190	100	92	167
17	DIRE	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	25	18,4	-999	65	10	241	222,3	-999	-999	-999	-999	
18	DJENNE		16					16				12	44	3	88,7	32,2	14	635,2	37	874,2	514,6	137	123	73	50
19	DOUENTZA		16							1		17	2	37	28	0	602,5	32	518	406,1	61	148	116	46	
20	GAO				2							2	1	14	12,6	0	128	16	509	232,5	16	55	25	14	
21	GOUNDAM	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	33	15,8	-999	89	7	249	195,1	-999	-999	-999	-999	
22	GOURMA-RHAROUS	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	10	11,8	-999	111	7	375	221,6	-999	-999	-999	-999	
23	KADIOLO		10	12,2	4,2	1		12,5				39,9	5	72,9	69,1	9,9	736,8	74	1162,7	930,1	58	79	63	55	
24	KANGABA		28,8		3,6	1,6		15,4	3,9			8,9	62,2	6	35,4	69	32,2	875	60	985,7	894,7	90	98	89	176
25	KATIBOUGOU	1,8	8,2		5,6		0,2	9,9				26,6	52,3	6	94	45,3	14	879,4	78	857,6	781,1	115	113	103	56
26	KATI-HAUT							24				40	44	2	40	54,5	22,3	942,5	55	1267	758,7	81	124	74	110
27	KAYES			13,3		0,5		4,6				18,4	3	71,8	44,8	0	550,8	56	604	567,1	41	97	91	26	
28	KE-MACINA		13	14		5,5		2,7				1,4	36,6	5	90,5	29,8	6,6	542,2	59	796,9	533,8	123	102	68	40
29	KENIEBA	63,1	14,9		1	2,5		12,5		1,5	1,9	97,4	7	94,8	84,7	67,4	1044,4	85	1371,4	1004,3	115	104	76	103	
30	KIDAL											0	0	0	11,7	0	157	11	112	148,2	0	106	140	100	
31	KITA	5,6	24,2		10,4			34,9				27,5	102,6	5	70	59,6	72,6	1106,9	66	975,2	808,1	172	137	114	147
32	KOLOKANI		12					14				26	2	58	46,3	0	862,5	41	843,3	720,2	56	120	102	45	
33	KOLONDIÉBA		19	1	10	3,9		15	9,5			27	85,4	7	80	73,8	55,4	838,7	63	1199,6	1002,6	116	84	70	107
34	KONOBOUGOU				15			20				35	2	106	49,9	5	751,5	42	1054,5	635,8	70	118	71	33	
35	KORO		7,8					27,2				35	2	50,9	42,9	5	601,4	44	506,4	537,9	82	112	119	69	
36	KOULIKORO		10	8	6			10				10	44	5	73	54,5	4	850,1	48	864,5	844,1	81	101	98	60
37	KOUTIALA		23,2	2,6		5		6,3	2			33,4	72,5	6	153,7	51	42,5	987,6	65	1008	779,6	142	127	98	47
38	MAHINA	2,5	9,3	0,6	7	6,5		44,1				6,1	76,1	7	99,5	46,7	46,1	803,3	66	897,4	693,3	163	116	90	76
39	MENAKA		58		22							80	2	96	13	50	297,5	16	503	221,3	615	134	59	83	
40	MOPTI		40,8			1,3		20,5				0,3	62,9	4	7,5	36,1	32,9	633	48	543,6	474,7	174	133	116	839
41	NARA		8,1	5,4								13,5	2	54,6	23,9	0	419,6	45	488,3	387,9	56	108	86	25	
42	NIONO		35			9,7		8,1				0,2	53	4	64	38,9	23	532,2	43	573,7	454,7	136	117	93	83
43	NIORO DU SAHEL			34,3								34,3	1	79,9	31,9	4,3	636	48	587,3	460,2	108	138	108	43	
44	NTARLA IRCT	2	7	3				2				4	18	5	186	48	0	911,9	52	964,3	753,6	38	121	95	10
45	OUELESSEBOUGOU			5,6	9,4	8,2		14,2				23,5	60,9	5	134,9	70	30,9	987,5	59	1021,1	923,5	87	107	97	45
46	SAN		1,2	12,4		3,8		6,3	6,4			30,1	5	18,9	39,5	0,1	599,7	54	900,4	651,6	76	92	67	159	
47	SEGOU		34,8		1			23,1				8,4	67,3	4	111,4	38,9	37,3	714,3	64	1059,6	610,4	173	117	67	60
48	SELINGUE		53,5	10,2	1	0,2		17,2	2,8			3,9	88,8	7	62,6	72,8	58,8	851,2	65	718,6	935,9	122	91	118	142
49	SIKASSO	0,3	10,4	5	18,4	28,3		12,9		0,5		6,3	82,1	8	101	73,3	52,1	914,3	82	1110,1	979,1	112	93	82	81
50	SOTUBA	5	4,8		2,2	2,3		30,5				33,1	77,9	6	40,1	42,8	47,9	959,6	76	962,7	773,8	182	124	100	194
51	TENENKOU		4					21				25	2	8	24,4	0	504	32	807,5	467,8	102	108	62	312	
52	TESSALIT											0	0	2	5	0	67	8	136	93	0	72	49	0	
53	TOMBOUCTOU	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	14	13,9	-999	104	11	203	191,7	-999	-999	-999	-999	
54	TOMINIAN	6	3	16		4		5		3		37	6	71	34	7	776,5	41	780	607,4	109	128	100	52	
55	YANFOILILA		7,5	60,9				6,3	34,4			2,5	111,6	5	167,9	76,6	81,6	1059,4	71	1040,7	988,8	146	107	102	66
56	YELIMANE		4,5	39,5			3,5					47,5	3	59,9	35,2	17,5	748,8	48	611,4	434,7	135	172	122	79	
57	YOROSSO	8,8	14,3	16,9		16,2		4,3				18,9	79,4	6	123,1	40,3	49,4	881,6	59	899,9	664,3	197	133	98	65

PD: Pluies décadaires

ND: Normale décadaire

NJD: Nbre de jours de pluie de la décade

X25 et X24: paramètres des années 2025 et 2024

PC: pluie cumulée

NJPC: Nbre de Jours de Pluie Cumulés

II. Situation hydrologique

La situation hydrologique de la deuxième décade du mois de septembre a été caractérisée par la montée de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro, Kirango et du Bani à Douna. A la station de Bamako sur le Niger, le niveau est resté stationnaire. Le remplissage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Cependant, les lâchers se poursuivent à Sélingué-Amont.

Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Sankarani à Sélingué-Amont, du Bafing à Daka-Saidou, Bafing Makana et Manantali-Amont. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro et Kirango, du Bani à Douna et du Baoulé à Bougouni.

Tableau 2 : Situation hydrologique de la décade du 11 au 20 septembre 2025

			Hauteurs moyennes décadaires (cm)							Débīts (m³/s)	
N°	Stations	cours d'eau	(cm)	Année	Année	Décade	(cm)	(cm)	(cm)	(m³/s)	Observations
			Moy	2024	2025	Précédente	a 025-déc préc	a 025-a 024	a 025-Moy		
1	Banankoro	Niger	574	747	634	577	57	-113	60	+	
2	Bamako	Niger	339	394	319	319	0	-75	-20	+	
3	Koulikoro	Niger	575	585	435	452	-17	-150	-140	+	
4	Kirango	Niger	577	598	466	491	-25	-132	-111	+	
5	Mopti	Bani/Niger	604	663	627	604	23	-36	23	+	
6	Diré	Niger	414	474	455	424	31	-19	41	+	
7	Gao	Niger	294	+	+	+	+	+	+	+	
8	Ansongo	Niger	226	261	246	236	10	-15	20	+	
9	Douna	Bani	738	785	638	655	-17	-147	-100	+	
10	Koryoumé	Niger	+	+	+	+	+	+	+	+	
11	Dioila	Baoulé	+	697	+	543	+	+	+	+	
12	Bougouni	Baoulé	643	872	638	636	2	-234	-5	+	
13	Selingué-Amont	Sankarani	+	34637	34689	34616	73	52	+	+	Cm IGN
14	Kayes	Sénégal	635	711	642	530	112	-69	7	+	
15	Oualia	Bakoye	446	641	493	479	14	-148	47	+	
16	Gourbassy	Falémé	399	616	552	523	29	-64	153	+	
17	Daka-Saidou	Bafing	412	475	530	475	55	55	118	+	
18	Bafing Makana	Bafing	+	805	833	770	63	28	+	+	
19	Manantali-Amont	Bafing	+	20386	20807	20589	218	421	+	+	Cm IGN
20	Pankourou	Bagoé	808	1188	+	733	+	+	+	+	

+ données manquantes

sec : cours d'eau sec

Source, DNH 2025

III. Situation de catastrophes

La situation de catastrophes a été marquée par des cas d'inondations, des effondrements d'habitations et la foudre. Selon les services de la protection civile, le bilan fait état de 02 cas d'inondations, 03 effondrements, 01 cas de foudre, 17 personnes ont été sinistrées (05 hommes, 04 femmes, 08 enfants) et une perte en vie humaine.

Tableau 3 : Situation de catastrophes de la décade du 11 au 20 septembre 2025.

N°	Date	Régions	Localités	Lieux	Natures	Cause	Perte en vie humaine	Blessés	Hommes	Femmes	Enfants		Personnes sinistrées	Ménages Touchés	Dégâts
											Filles	Garçons			
1	15/09/2025	Koulikoro	Kolokani	Kolokani	Inondation	Forte pluie	0	0	4	4	3	5	16	3	03 Maisons en banco effondrées ; 01 grenier endommager ; 04 maisons en banco endommagées
2	19/09/2025	Koulikoro	Kangaba	Kourémalé courani	Foudre	Forte pluie	1	0	1	0	0	0	1	Pas de ménage enregistré	Pas de dégât enregistré

Source, DGPC 2025

IV. Situation agricole

❖ ACTIVITES AGRICOLES

Les activités agricoles ont été dominées par :

- les opérations d'entretien des cultures (traitement phytosanitaire, désherbage etc...) ;

- la poursuite de la recherche des intrants (engrais) ;
- la poursuite de la sensibilisation des producteurs sur le respect du calendrier agricole, l'utilisation rationnelle des engrais chimiques et sur les bonnes pratiques agricoles durables ;
- la poursuite des opérations de récoltes pour les premiers semis de maïs et arachides ;
- la réception et la distribution des intrants subventionnés par les commissions de mise en place au niveau des bassins de production.

❖ APPROVISIONNEMENT EN INTRANT

✓ Situation de mise en place de l'engrais PDAZAM

Sur les 21 543 tonnes d'engrais minéraux, les fournisseurs ont constitué 6 543 tonnes, soit 30%. La quantité totale distribuée est 6 232 tonnes, soit un taux de distribution de 29%.

✓ Situation de mise en place de l'engrais PUPSAN

Sur les **2793 tonnes** attribuées, seulement **441 tonnes** ont été constituées par Toguna Agro Industries soit **16%** parmi lesquelles **281 tonnes** ont été distribuées, **soit 10%**. Seule l'Office Riz de Ségou, la DRA de Sikasso et Bougouni ont fait des distributions.

✓ Situation de la mise en place d'intrants Budget d'Etat

Par rapport à la subvention de l'Etat, uniquement 350 tonnes d'engrais organique et 3,5 tonnes d'Ovalis de stocks ont été constituées par Eléphant Vert au niveau de l'ORS, l'ORM, l'OMB et la DRA de Mopti. Aucune distribution n'a été faite sur cette quantité d'engrais organiques.

❖ EVOLUTION DES EMBLAVURES

Les opérations de semis ont bien évolué avec les quantités de pluie enregistrées au cours de la décade.

Tableau 4 : Synthèse des semis à la date du 20 septembre 2025

Désignation	Toutes cultures confondues	Toutes Céréales confondues	Céréales sèches	Riz	Coton	Légumineuses	Cultures maraichères
Réalisations 2025 (ha)	8 289 889	6 355 891	5 493 519	862 372	622 599	1 156 694	154 705
Objectifs 2025 (ha)	8 644 942	6 592 065	5 705 129	886 936	672 000	1 214 488	166 389
Taux de réalisation 2025 (%)	96	96	96	97	93	95	93
Réalisations 2024 (ha)	8 216 689	6 289 778	5 455 298	834 480	697 367	1 183 048	46 496

Source : DNA/CMDT, Offices et Agences, 2025

A la date du 20 Septembre 2025, les réalisations pour toutes les cultures confondues sont de 8 289 889 **ha** sur une prévision de 8 644 942 ha, soit 96 % de réalisation. Elles sont supérieures à celles de la campagne dernière à la même période qui étaient de 8 216 689 ha. Ces réalisations sont dominées par le riz avec 97% des objectifs suivi des céréales sèches avec 96 % des objectifs.

❖ STADES PHENOLOGIQUES DES CULTURES

Le stade phénologique des cultures de façon générale est hétérogène et se présente comme suit :

- Maïs : maturation, floraison-épiaison et la montaison pour les derniers semis ;
- Mil/Sorgho : montaison-épiaison et tallage pour les derniers semis ;
- Cotonnier : floraison et apparition des capsules ;
- Riz : levé, tallage, montaison et épiaison suivant les systèmes de culture ;
- Fonio : floraison pour les premiers semis et ramification pour les derniers semis ;
- Arachide : maturation, ramification, floraison et apparition des gousses ;
- Niébé : levée, ramification et début floraison.

V. Situation du Criquet Pèlerin

La situation du Criquet pèlerin est restée relativement calme sur toute l'étendue du territoire national.

VI. Situation pastorale

L'état des pâturages est bon dans l'ensemble du pays. Le tapis herbacé est bien fourni dans toutes les régions, excepté celles de Kidal, Ménaka, Taoudéni, Nara et Nioro où il est moins fourni. Les conditions d'abreuvement sont satisfaisantes à la faveur des quantités de pluies recueillies. Les animaux s'abreuvent au niveau des eaux de surfaces, puits et forages pastoraux. L'état d'embonpoint des animaux est bon à passable dans l'ensemble du pays. Les mouvements des animaux sont limités du fait de l'insécurité. Il est marqué par le regroupement des animaux dans les pâturages d'hivernage. Les troupeaux sédentaires sont sur les terroirs villageois et autour des centres urbains les plus sûrs dont certains sont sous la conduite des bergers et d'autres en divagation.

Tableau 5 : Synthèse des prix moyens du bétail sur les marchés en F CFA au cours de la décade

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
BOVINS		
Bœufs	250 000	690 000
Taureaux	190 000	475 000
Vaches	184 000	395 000
T-Bouvillons	190 000	280 000
Génisses	160 000	275 000
OVINS		
Mâles adultes	30 000	200 000
Femelles adultes	22 000	175 000
Jeunes	17 000	75 000
CAPRINS		
Mâles adultes	25 000	85 000
Femelles adultes	20 000	75 000
Jeunes	13 000	65 000
AUTRES		
Equins	180 000	375 000
Asins	35 000	80 000
Poulet	1 250	5 000
Pintades	1 500	6 000
Pigeon (paire)	1500	2500
Canards	2500	5 000

Source DNPIA, 2025

Les prix des animaux sont en baisse sur les marchés à bétail par rapport à la décade précédente.

Tableau 6 : Synthèse des prix moyens régionaux de la viande par kilogramme sur les marchés en F CFA au cours de la décade

N°	Régions	Viande bovine				Viande ovine et caprine	
		Avec os		Sans os			
		Min	Max	Min	Max	Min	Max
1	Kayes	2500	2700	3000	3300	2900	3000
2	Koulikoro	2400	3000	2800	3500	2500	3000
3	Sikasso	2500	3000	2700	3500	2900	3000
4	Ségou	2700	2800	3300	3500	3000	3100
5	Mopti	2500	2800	3000	3300	500*	-
6	Tombouctou	2500	2900	3000	3500	500*	-
7	Gao	2700	2900	3000	3200	500*	-
8	Kidal	2400	2600	3000	3300	500*	-
9	Taoudéni	2500	2600	3000	3200	500*	-
10	Ménaka	2500	2600	3000	3200	500*	-
11	Nioro	1750	3000	2000	4000	3000	3200
12	Bougouni	1750	3000	2700	3200	2500	3000
13	Dioïla	1750	2900	2300	3000	2500	3000
14	Koutiala	2000	2700	2500	3000	2500	3000
15	Kita	1800	2900	2400	3000	2500	3000
16	Nara	2500	3000	3000	3500	3000	3500
17	Bandiagara	2500	3000	3000	3500	3000	3200
18	San	2400	3000	2800	3500	2500	3000
19	Douentza	2900	3000	3000	3500	3800	4000
20	District de Bamako	3000	3500	3500	4000	3800	4500

Source DNPIA, 2025, 500 : 500 F le tas*

Le prix du kilogramme de la viande rouge varie de 1750 FCFA dans les localités de Simona, Boura, Kiffosso, Konséguéla (région de Koutiala), les localités de Dioro, Fangasso, Sarro (région de Ségou), Kéléya, Garalo (région de Bougouni) et à 4000 FCFA à Banconi Farada, Fadjiguila, Sokonafing, Banconi Plateau, Dabanani, Médine, Dibida, Djicoroni (District de Bamako) pour les bovins et de 3800 FCFA à 4500 FCFA pour les ovins/caprins dans le District de Bamako.

VII. Situation Zoosanitaire

La période a été marquée par la vaccination des animaux contre les maladies réputées légalement contagieuses (la Péripleumonie contagieuse bovine, les maladies charbonneuses, les pasteurelloses, les maladies de la volaille, la peste de petits ruminants etc.) et le suivi des cas de suspicion de maladies animales ainsi que les zoonoses.

Les réalisations de cette décade s'élèvent à 695 444 têtes toutes espèces confondues sur une prévision annuelle de 77 013 997 têtes soit un taux de 0,9%.

Les chiffres de vaccinations contre les principales maladies ciblées sont les suivants :

- 58 508 têtes de bovins contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) ;
- 53 001 têtes d'ovins caprins contre la peste des petits ruminants (PPR) ;
- 190 193 sujets de volailles contre la maladie de Newcastle.

Une suspicion de Ver de Guinée a été observée chez un canin dans la région de Ségou, cercle de Macina commune de Kolongotomo localité de Kolongobo.

Tableau 7 : Réalisations par région et par maladie pendant la décade.

MALADIES	Régions														
	Kayes	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Bamako	Dioïla	Koutiala	Bougouni	Kita	Nara	San	Douentza	Nioro
PPCB	3221	34215	0	96	0	0	215	3000	0	13431	1844	0	0	100	102
PPR	1529	4500	9918	420	2101	0	90	2575	12929	7038	210	0	200	200	711
M. Newcastle	1172	12198	11155	97	389	77	86615	8826	5680	20266	0	1524	10868	216	359

Source, DNSV 2025

VIII. Situation halieutique

La situation halieutique de la décade a été caractérisée par une production de 2 353 tonnes de poisson relevées dans les différentes pêcheries contre 2 248 tonnes la décade passée soit une légère hausse de 4,66 %. Les principales espèces de poissons rencontrées dans les captures sont : *Oreochromis niloticus* (nteben), *Clarias angularis* (manogo), *Lates nilotica* (Saalé), *Labeocoubie* (Bamâfi), *Hydrocynus brevis* (wuludyege), *Mormyrus rume* (nana), *Auchenoglanis occidentalis* (Korokoto)... Les prix moyens des différentes espèces de poissons d'eau douce relevés sur les principaux marchés régionaux sont restés stables dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et ont connu une diminution à Sikasso et ordinairement plus élevés à Bamako.

Tableau 8 : Prix moyens indicatifs en FCFA /Kg de certaines espèces de poisson dans les principaux marchés régionaux et du District de Bamako.

Espèce	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Bamako	
	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP
Lates nilotica /capitaine (Frais)	3250	3250	2500	2500	1375	3000	2900	2900	1917	1917	2170	2170	2167	2167	4400	4250
Carpe/Tilapia (Frais)	2000	2000	2090	2090	1500	2000	1786	1786	1417	1417	1830	1830	783	783	2760	2780
Clarias (Fumé)	4000	4000	3000	3000	1875	2750	2094	2094	2233	2233	1750	1750	1667	1667	3750	3750
Hydrocynus/Poisson chien (séché)	6000	6000	3300	3300	3250	1500	2313	2313	3760	3760	1600	1600	2000	2000	7125	7125
Moyenne	3813	3813	2723	2723	2000	2313	2273	2273	2332	2332	1838	1838	1654	1654	4509	4476
Ecart (DA-DP)	0		0		-313		0		0		0		0		33	

Source, DNP 2025

NB : DA=Décade Actuelle ; DP=Décade Précédente

Les prix de poissons de mer congelés importés relevés sur les principaux points de vente du District de Bamako, se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus*) 1400 FCFA /kg ; Machoiron (*Aruis sp*) 1210F CFA/kg ; Sardinelle (*Sardina PL chardus sp*) 1100 FCFA/kg ; Carpe (*Tilapia sp*) 2100 FA/kg...

IX. Situation de la Sécurité Alimentaire

• Situation des Marchés

Durant cette décade, les marchés céréaliers suivis de notre pays se caractérisent par des prix majoritairement stables. S'agissant des rares variations ayant clairsemé cet environnement de prix inchangés, elles sont en grande partie des baisses. Ainsi, durant cette décade sous observation, les prix collectés sur les marchés de production sont stables à 84%, en baisse à 13% et en hausse à seulement 3%. S'agissant des prix pratiqués sur les marchés de consommation, ils sont stables à 99% et en baisse à seulement 1%. Comparativement à la décade passée, les amplitudes de fluctuations de prix des céréales majoritairement observées cette décade sont de 10 FCFA le kilo sur les marchés ruraux et ont évolué de 50 FCFA le kilo la décade écoulée à 25 FCFA le kilo cette décade sur les marchés de consommation.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade passée, les prix à la consommation sont restés globalement stables. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 250 FCFA le kilo pour le maïs, 300 pour le mil, le sorgho et pour le maïs pilé, 350 pour le sorgho pilé, 400 pour le mil pilé, 450 pour le riz brisé importé et les riz importés RM40 thaïlandais et vietnamiens, 500 pour le riz local Gambiaka, 650 pour le fonio et de 700 FCFA le kilo pour le niébé.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre 200 FCFA le kilo pour le maïs à Sikasso et 400 FCFA le kilo pour le mil à Kayes Centre et à Gao.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre 400 FCFA le kilo pour le riz brisé importé à Kayes Centre et 600 FCFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao et pour le riz RM40 importé à Ségou.

S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 425 FCFA le kilo pour le riz étuvé blanc à Sikasso et 750 FCFA le kilo pour le riz local BG à Gao.

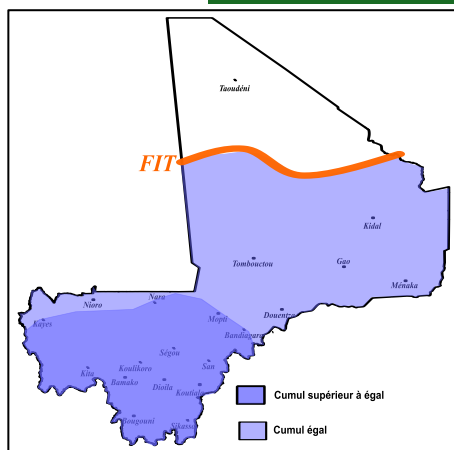
• Situation Alimentaire :

La situation alimentaire est normale pour la grande majorité des ménages en cette période de fin de la soudure 2025, et en début d'amélioration grâce aux premières récoltes de légumineuses et de maïs. Elle reste toutefois difficile pour les populations classées en insécurité alimentaire dans les localités fortement touchées par l'insécurité. Elle se caractérise par :

- des disponibilités cérésières moyennes à bonnes, mais faibles à moyennes dans les zones déficitaires ;
- un état d'approvisionnement des marchés suffisant en céréales d'origine locale et autres offertes à des prix stables ou en baisse par rapport au mois dernier. Le niveau de prix des principales céréales est inférieur à celui de l'année dernière à la même période, et proche de la moyenne mensuelle des cinq dernières années ;
- des termes de l'échange chèvre/céréales en légère amélioration et globalement favorables aux éleveurs ;
- une évolution normale des prix du bétail, soutenue par des conditions d'élevage en amélioration, contribuant ainsi au maintien des productions animales (lait, viande) et de la valeur marchande du cheptel ;
- la poursuite des programmes d'assistance alimentaire à l'endroit des populations classées en insécurité alimentaire aussi bien de la part de l'Etat à travers le CSA que les partenaires ;
- la prise en charge continue des enfants malnutris, contribuant à l'amélioration de l'état nutritionnel de cette couche vulnérable ;
- des opportunités d'emplois rémunérés pour les ménages plus pauvres dans les zones agricoles du sud du pays ;
- la poursuite des actions de sécurisation contribuant à améliorer le trafic suivant certains circuits commerciaux dans le centre du pays ;
- l'amélioration des circuits commerciaux, grâce aux efforts des FAMA dans la sécurisation de certains axes dans le centre et le nord du pays. Cela facilite l'acheminement des produits alimentaires vers les zones concernées, bien que des défis persistent dans certaines localités.

Enfin, selon les résultats de l'atelier du Cadre Harmonisé de novembre 2024, 1 470 114 personnes ont été identifiées comme ayant besoin d'une assistance alimentaire au cours de l'année de consommation 2024-2025.

Perspectives (valables du 21 au 30 septembre 2025)



Sur le plan météorologique, des activités pluvio-orageuses d'intensités faibles à modérées à parfois fortes avec des vents souvent violents se produiront dans tout le pays sauf le Nord de Kidal, Tombouctou et Taoudéni. Les pluies resteront fréquentes sur tout le pays surtout dans les régions sud, centre et ouest du pays. Les cumuls de cette décade seront égaux à supérieurs à ceux de la décade passée dans l'ensemble des régions sauf dans celles du nord où ils seront égaux. Le FIT va se fluctuer en moyenne à la latitude de Taoudéni et Kidal.

Sur le plan hydrologique, la montée du niveau observée se poursuivra sur l'ensemble des cours d'eau.

Concernant le Criquet Pèlerin, la surveillance se poursuivra à travers le réseau de remontée de l'information du Centre.

Sur le plan Zoosanitaire, la vaccination contre les maladies infectieuses réputées légalement contagieuses et le suivi des maladies animales se poursuivront.

Avis et Conseils (valables du 21 au 30 septembre 2025)

Il est demandé aux exploitants agricoles de :

- suivre les informations agrométéorologiques sur les radios et télévisions afin de mettre en œuvre et à la bonne date les opérations culturales en fonction des zones agroécologiques ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques culturales vulgarisées par les agents d'appui conseil ;
- signaler tout cas de présence de criquet, d'oiseaux granivores ou autres ennemis des cultures.

Il est rappelé aux pêcheurs et aquaculteurs :

- qu'il est interdit de barrer ou de clôturer pour des fins de pêche les lits des fleuves, rivières ou de leurs affluents directs et d'empêcher le libre passage du poisson ;
- de se conformer aux textes réglementaires en vigueur en vue de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles ;
- qu'ils doivent libérer les zones inondables pour minimiser les risques de catastrophe naturelle ;
- de tenir compte des informations et conseils météorologiques pour réduire les accidents de pirogues ;
- de prendre des dispositions idoines afin de réduire l'impact des inondations, les vents violents sur les exploitations et les cages flottantes ;
- de transférer en lieux sûrs les étangs exposés aux inondations.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- respecter les textes en vigueur notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali, son décret d'application et les conventions locales de gestion des ressources pastorales, afin de diminuer les cas de conflits entre acteurs, le protocole d'accord réglementant la Transhumance Inter-Etats ;
- régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules ;
- vacciner tout le cheptel contre les maladies sensibles pour lesquelles la vaccination est obligatoire ;
- déclarer toute suspicion de maladies animales à caractère contagieux aux autorités administratives, techniques et politiques ;
- mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire ;
- soumettre les animaux malades aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie) ;
- se munir de certificat de vaccination pour les déplacements des troupeaux.

Bamako, le 24 septembre 2025
Le GTPA